



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2014
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan

Note verbale datée du 28 décembre 2013, adressée à la Présidente du Comité par la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à votre lettre du 17 septembre 2013 [SCA/1113 (12)], relative à l'obligation des États Membres de mettre en œuvre les résolutions [1556 \(2004\)](#) et [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité concernant le Soudan, je vous informe des mesures prises à cet effet par les autorités compétentes des Émirats arabes unis.

L'Autorité fédérale des douanes prend les dispositions nécessaires, au bureau des douanes d'Abou Dhabi, pour que les mesures imposées par les résolutions soient saisies dans la base de données du Groupe de la gestion des risques et répercutées ainsi à tous les postes de douanes.

Cette base de données sert à détecter toute information douanière suspecte, qui devra être contrôlée par les autorités compétentes des Émirats arabes unis.

